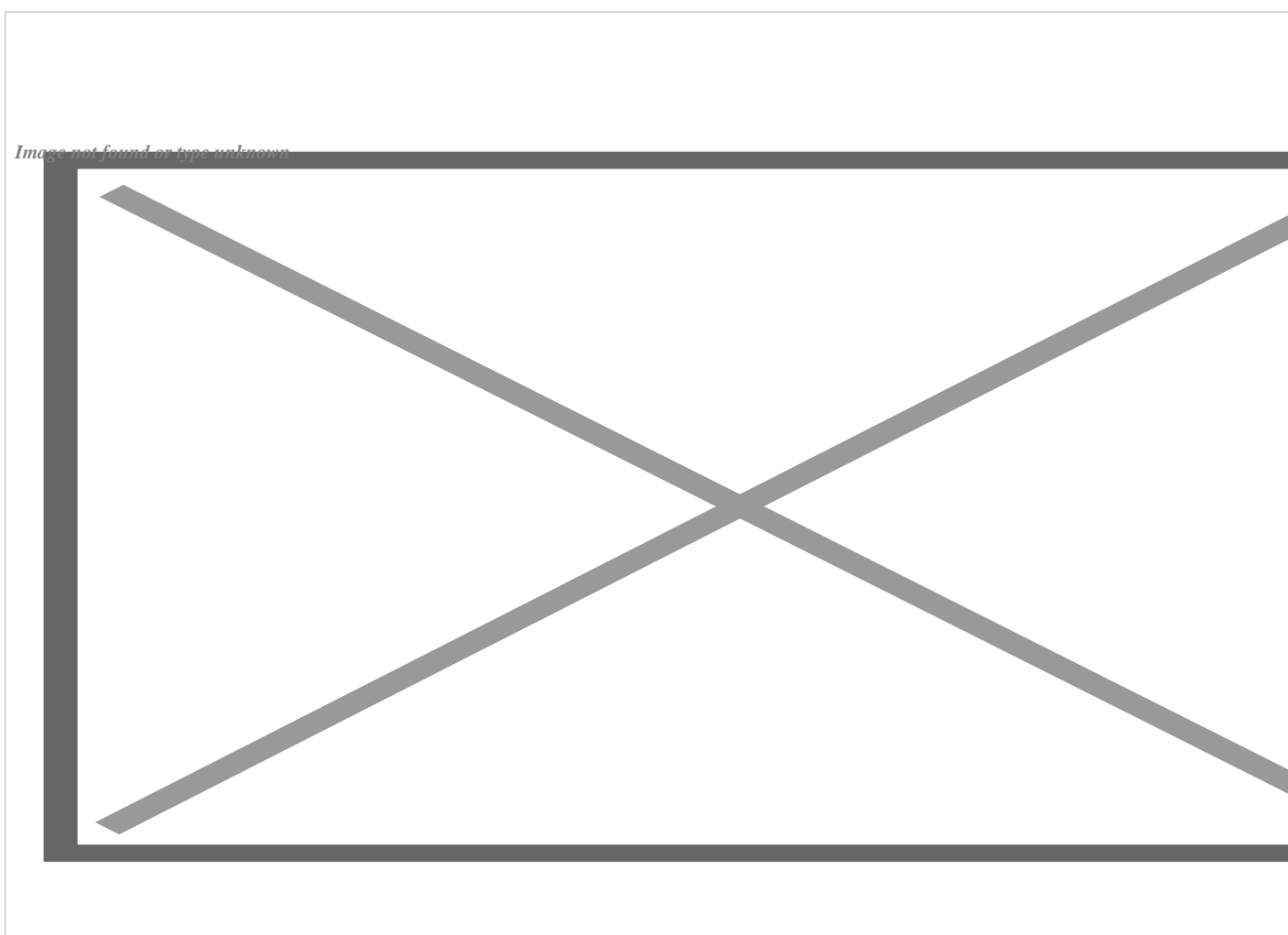


Un juge du Tribunal Suprême ratifie l'ordre d'accès de Lula à des documents liés à l'entreprise Odebrecht



Brasilia, 26 novembre (RHC)- Le juge Ricardo Lewandowski, du Tribunal Suprême Fédéral du Brésil a réitéré son ordre d'accès de la défense de Luis Inacio Da Silva, Lula, à des documents de l'entreprise Odebrecht qui se réfèrent ou citent directement l'ex-président brésilien.

Lewandoswski a de nouveau demandé que le 13e Tribunal Fédéral Pénal de la ville de Curitiba, responsable des actions de l'opération Lava Jato mette à la disposition des avocats de Lula tous les dossiers liés aux accords d'indulgence du Ministère Public avec Odebrecht.

Selon son verdict, l'action de Lava Jato qui accuse l'ex-dirigeant ouvrier de corruption présumée et de blanchiment d'argent dans l'affaire de l'Institut Lula sera suspendue.

Il a réaffirmé que la Cour Suprême a émis un verdict clair et direct selon lequel le tribunal d'origine doit accorder au plaidant un vaste accès, inconditionnel – et non fragmenté et sélectif- à toutes les données et rapports du dossier et ses annexes ou appendices, à l'exception de ceux relatifs à des procédures en cours qui, il convient de signaler, n'existent pas.

Le ministre a également durement critiqué le Ministère Public Fédéral qui tente de supprimer le droit de défense de l'ex-gouvernant, garanti par la Constitution.

Il a ordonné une citation du Ministère Public Fédéral pour informer, dans un délai de 60 jours, si, en fait, il n'existe pas ou ont été supprimés, des registres des procédures réalisées par les procureurs de Curitiba avec des autorités et des institutions étrangères ainsi que celles relatives aux autres données requises par la défense.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/240809-un-juge-du-tribunal-supreme-ratifie-lordre-dacces-de-lula-a-des-documents-lies-a-lentreprise-odebrecht>



Radio Habana Cuba